

## COMPTE RENDU

### Réunion du jeudi 26 septembre 2019, conseil de l'ÉD MSTIC.

**Personnes présentes :** Aurélien Alfonsi, Philippe Basset, Sylvie Cach, Pierre Chau, Rafaël Coyaud, Arnaud Flori, Valérie Gouet-Brunet, Olivier Guédon, Imine Hocine, Emma Hubert, Bernard Lapeyre, Gaëlle Lissorgues, Allou Samé, Patrick Siarry, Flore Tsila, Pierre Valarcher, Stéphane Vialette.

**Excusés :** Yacine Amirat, Julien Cervelle, Patrice Chatellier, Éric Dumont, Stéphane Jaffard, Michel Kasser, Jean-Marc Laheurte, Rami Langar, Jean-Patrick Lebacque, Latifa Oukhellou, Marc Pierrot Deseilligny, Roman Sueur.

Au cours de cette réunion, les points suivants sont abordés.

#### 1) Membres du conseil

Le conseil de l'Éd valide :

- Le remplacement d'Éric Cancès par Aurélien Alfonsi comme représentant des établissements (ENPC).
- Le remplacement de Stéphane Sabourau par Olivier Guédon comme représentant des établissements (UPEM) et l'arrivée de Stéphane Jaffard directeur-adjoint du LAMA comme invité permanent

#### 2) Bilan des auditions du 28 juin 2019

Cette année tous les candidats ont accepté le contrat doctoral Upe, il n'y a eu aucun désistement.

A la suite des auditions, UpeM a proposé une allocation doctorale supplémentaire qui a été attribuée à la candidate d'Esycom classée première sur la liste d'attente : 8+1 UpeM et 3 Upec (1 supplémentaire tous les 3 ans).

L'Éd invite les responsables de laboratoire à réfléchir sur les modalités d'attribution des demi-financements de thèse, cela fera l'objet d'un point au prochain conseil. L'idée serait de mettre au point un cadre afin d'être au clair aux prochaines auditions.

#### 3) Réinscription 2019/2020 et comités de suivi individuel de thèse

Au 23 septembre, on compte 153 doctorants admis dont 35 AN1, 65 AN2 et 53 AN3.

Quelques dossiers retardataires sont en cours de régularisation.

Les dossiers des nouveaux doctorants sont en cours, une journée d'accueil est programmée le vendredi 06 décembre à Champs. On constate que le nombre de financements est satisfaisant et stable. Suite à une évolution du dispositif de validation des inscrits sur Adum, il pourrait y avoir quelques délais supplémentaires pour finaliser l'inscription.

Réinscription AN2

- dépôt du dossier par le doctorant au laboratoire avant le 11 juin
- dépôt de l'avis du directeur de thèse au laboratoire avant le 11 juin
- validation du laboratoire et dépôt du dossier complet à l'Éd avant le 17 juin

3 dossiers sont en attente (1 Esycom, 1 Lastig et 1 Lissi)

Si un problème particulier est détecté, alors il faut remonter l'information à l'Éd et si besoin, c'est optionnel, réunir le comité de suivi individuel de thèse.

Réinscription AN3 et comité de suivi individuel

Le comité de suivi individuel est organisé par les laboratoires, soit un comité unique est réuni pour une cohorte de doctorants, soit un comité est organisé par thèse. La présentation du doctorant est libre (un oral ou un rapport).

- réunion des comités de suivi individuel courant mars-avril
- retour des rapports CSI visés à l'Éd avant mi-mai

4 dossiers sont en attente (1 Cermics, 2 Esycom, 1 Lastig et 1 Lissi)

L'Éd fera un bilan des comités de suivi individuel sur l'organisation, le contenu, le format des présentations et ce bilan sera fourni au prochain conseil.

#### Réinscription dérogatoire AN4

Rappel : les doctorants AN3 doivent se manifester avant mi-octobre auprès de l'Éd s'ils pensent soutenir avant fin décembre 2019 pour lancer les modalités de soutenance, alors la réinscription n'est pas requise.

Le doctorant prépare son dossier dérogatoire y compris la validation du directeur de thèse et du responsable de laboratoire. L'Éd examine en particulier la date prévisionnelle de soutenance et le financement de fin de thèse. Compte tenu des éléments fournis, l'Éd demande la réunion ou pas du comité de suivi individuel notamment quand la date prévisionnelle de soutenance est tardive.

Le bureau de l'Éd peut proposer de réunir le comité de suivi individuel sur une journée pour ceux qui le souhaiteraient et à confirmer avant le 31 octobre. L'autorisation de réinscription dérogatoire doit nécessairement intervenir avant la clôture du service de scolarité prévue fin novembre.

#### Dérogatoire en attente de soutenance

L'Éd souhaite connaître la situation des doctorants >AN4 qui n'ont pas encore soutenu en 2019.

8 dossiers sont en attente (3 Lama, 2 Lastig, 1 Ligm et 2 Lissi)

#### Liste des soutenances 2019

32 thèses ont déjà été soutenues ou bien le dossier est en cours.

On compte en moyenne plus de 60 soutenances par an.

Pour rappel, suivant l'arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale, le jury de thèse doit comprendre au minimum une femme, c'est obligatoire.

#### 4) Point budget

Le budget annuel de l'Éd s'élève à 41000€, il permet de financer le fonctionnement de l'Éd et pour l'essentiel la mobilité des doctorants. C'est-à-dire les doctorants qui se déplacent pour présenter leur travail lors d'une conférence ou bien leur participation à une école d'été ou d'automne.

Cette année, le budget a été utilisé en totalité dès la mi-juillet et nous n'avons pas pu donner une suite favorable aux demandes exprimées depuis. Comme l'an dernier, l'Éd a pris en charge le déplacement d'Eva Dokladalova au Mexique. Elle a représenté l'Éd Mstic dans le cadre du programme Conacyt.

Upe invite prochainement l'Éd à participer à un dialogue de gestion relatif au budget 2020.

#### 5) Appels d'offre UPE : professeurs invités, bourses de cotutelle et de mobilité.

L'Éd a transmis le 13 septembre l'appel d'offre 2020 d'UPE relatif aux enseignants-chercheurs et chercheurs invités. Les dossiers doivent nous être remontés avant le 04 octobre, ensuite l'Éd arbitrera un classement.

L'Éd diffusera prochainement aux responsables de laboratoire l'appel d'offre 2020 UPE concernant les bourses aux doctorants en mobilité internationale ou bien en cotutelle et retour à l'Éd avant le 07 novembre 2019.

#### 6) Evolutions institutionnelles, retour HCERES

- L'année prochaine, la diplomation et l'inscription administrative en thèse retourneront aux établissements. L'Éd Mstic sera co-accréditée avec trois établissements : ENPC, UGE et UPEC.

Le périmètre actuel de l'Éd ne change pas.

Nous devons appliquer scrupuleusement la règle de rattachement d'une thèse à l'établissement suivant l'ordre : 1- la source de financement de la thèse, 2- l'établissement du directeur de thèse et enfin 3- accord au cas par cas.

- Le rapport d'évaluation HCERES est dans l'ensemble très positif, quelques remarques y sont consignées:

[https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/publications/rapports\\_evaluations/pdf/E2020-EV-0772710C-DEF-PED200018196-027967-RD.pdf](https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/publications/rapports_evaluations/pdf/E2020-EV-0772710C-DEF-PED200018196-027967-RD.pdf)

Baisse du nombre de doctorants inscrits

Accompagner le remaniement institutionnel

Le fonctionnement et l'adossement scientifique de l'Éd est de qualité

La gouvernance et l'organisation de l'Éd est efficace et adaptée

Le site web sera prochainement en anglais

Les modalités de recrutement des doctorants sont très variées

La durée moyenne des thèses (en moyenne 42 mois) à mettre en vigilance

Le taux d'encadrement est satisfaisant : 4 thèses maximum par encadrant (168 HDR)

Améliorer la formation transverse au niveau du DED

L'insertion professionnelle n'est plus forcément dans le secteur académique, les doctorants en sont conscients

Attention à la constitution des CSI, éviter la proximité avec le directeur de thèse

Les modalités de réinscription en juin sont encouragées

Le financement de fin de thèse à contrôler

Prévoir un bilan des comités de suivi individuel

#### 7) Points divers et dates des prochains conseils

- Les membres du conseil de l'Éd sont invités à vérifier s'il y a des erreurs dans le nouveau site web de l'Éd, une analyse par nos soins est en cours.

<https://www.univ-paris-est.fr/ecoles-doctorales/ecole-doctorale-mathematiques-et-stic-mstic/accueil/>

- Lundi 27 janvier 2020 à 10h00 à Champs et  
Mercredi 24 juin 2020 de 9h à 17h à Champs (journée d'audition et de classement des candidats à une allocation doctorale).